

**Centre  
de services scolaire  
du Chemin-du-Roy**

**Québec** 

## **PROCESSUS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES**

Pour les postes dont le mandat vient à échéance le 30 juin 2025

# TABLE DES MATIÈRES

OBJET.....	3
RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES.....	3
CHAMP D'APPLICATION .....	3
POSTES DONT LE MANDAT VIENT À ÉCHÉANCE LE 30 JUIN 2025 .....	3
PROCESSUS DE DÉSIGNATION .....	4
<b>1. Membres parents .....</b>	<b>4</b>
<b>2. Membres représentants du personnel et leurs substituts .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Membres représentants de la communauté .....</b>	<b>6</b>
REDDITION DE COMPTE .....	7
ANNEXE 1 .....	8

## OBJET

Le présent processus est établi par la directrice générale du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy (ci-après CSSCDR) et vise à baliser le processus entourant le renouvellement des membres dont le mandat vient à échéance le 30 juin 2025.

La directrice générale, Mme Ginette Masse, veille à l'application des règles de désignation prévues par la Loi sur l'instruction publique (ci-après LIP) et le Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires (ci-après Règlement). Elle désigne la secrétaire générale, Mme Élyse Giacomo, pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions.

## RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES

- Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires;
- Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13).

## CHAMP D'APPLICATION

La présente procédure vise à établir le processus de désignation des membres du conseil d'administration du CSSCDR dont le mandat vient à échéance au 30 juin 2025.

## POSTES DONT LE MANDAT VIENT À ÉCHÉANCE LE 30 JUIN 2025

Les postes qui seront à combler au 1<sup>er</sup> juillet 2025 sont :

- 1) Deux parents représentant des districts 3 et 5;
- 2) Deux membres du personnel du Centre de services scolaire, soit :
  - a. Un membre du personnel de soutien et son substitut;
  - b. Un membre du personnel d'encadrement faisant partie des services administratifs du Centre de services scolaire et son substitut.
- 3) Deux représentants des milieux suivants, soit :
  - a. Une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
  - b. Une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel.

# PROCESSUS DE DÉSIGNATION

## **1. Membres parents**

- 1.1. La désignation des membres parents se fait en conformité avec le découpage en districts prévu à l'annexe 1 du présent processus, des prescriptions de la LIP et du Règlement, de même que de la procédure déterminée par le comité de parents;
- 1.2. Dans le but de procéder à la désignation des membres parents, la secrétaire générale transmet au comité de parents les documents suivants :
  - L'échéancier du processus de désignation des membres du conseil d'administration;
  - Le découpage du CSSCDR en 5 districts.
- 1.3. La secrétaire générale transmet l'avis de désignation et le formulaire de mise en candidature à tous les membres du comité de parents du CSSCDR le 25 mars 2025;
- 1.4. Lesdits documents seront également disponibles sur le site internet du CSSCDR dans l'onglet « Conseil d'administration »;
- 1.5. Les membres parents sont élus le 6 mai 2025 selon le processus déterminé par le comité de parents du CSSCDR;
- 1.6. En cas de vacance, la secrétaire générale transmet le 2<sup>e</sup> avis de désignation et le formulaire de mise en candidature à tous les membres du comité de parents du CSSCDR le 7 mai 2025;
- 1.7. Dans le cas d'un 2<sup>e</sup> avis tel que stipulé à la clause 1.6 de la présente, les membres parents sont élus au plus tard le 2 juin 2025 selon le processus déterminé par le comité de parents du CSSCDR;
- 1.8. Le comité de parents du CSSCDR transmettra dans les meilleurs délais, à la directrice générale et à la secrétaire générale, un avis contenant le nom des personnes qui ont été désignées et indiquant le district que chacune d'elle représente.

Pour chaque personne désignée, le comité de parents joindra le formulaire de mise en candidature ou la partie de ce formulaire contenant l'attestation selon laquelle elle possède les qualités et remplit les conditions requises pour être membre d'un conseil d'administration d'un centre de services scolaire.

## **2. Membres représentants du personnel et leurs substituts**

- 2.1. En collaboration avec les directions d'établissement, la secrétaire générale dressera la liste des membres du conseil d'établissement qui représentent le personnel de soutien au plus tard le 20 mars 2025. Sont exclus les substituts à un membre du conseil d'établissement. Ceci constituera la liste électorale de ces membres du personnel en date du 20 mars, 16 h, et cette liste ne pourra être modifiée;

- 2.2. La secrétaire générale demandera au Service des ressources humaines de lui transmettre au plus tard le 20 mars 2025, le nom, le titre du poste, le lieu de travail et l'adresse courriel de tout le personnel d'encadrement faisant partie des services administratifs du Centre de services scolaire qui détient un poste régulier. Ainsi, le personnel en intérim ou en remplacement est exclu. Ceci constituera la liste électorale des membres du personnel d'encadrement faisant partie des services administratifs;
- 2.3. La secrétaire générale transmet l'avis de désignation et le formulaire de mise en candidature à tous les membres du personnel visés par les élections le 25 mars 2025;
- 2.4. Lesdits documents seront également disponibles sur le site internet du CSSCDR dans l'onglet « Conseil d'administration »;
- 2.5. Les personnes intéressées à postuler à titre de membre représentant du personnel pourront soumettre leur candidature selon les modalités prévues à l'avis de désignation;
- 2.6. Après réception des candidatures, la secrétaire générale s'assurera de leur conformité;
- 2.7. S'il y a plus d'un candidat pour un poste à pourvoir au sein d'une catégorie de membres du personnel, il y aura un scrutin électronique;
- 2.8. La période de votation électronique pour chaque poste disponible débutera le 8 mai et se terminera le 9 mai 2025;
- 2.9. Si elle ne reçoit aucune candidature valide, la secrétaire générale transmet le 2<sup>e</sup> avis de désignation et le formulaire de mise en candidature à tous les membres du personnel concernés du CSSCDR le 13 mai 2025;
- 2.10. Advenant le cas où la secrétaire générale ne reçoive qu'une seule candidature conforme, le membre concerné est automatiquement désigné par acclamation;
- 2.11. En cas d'égalité des voix, le candidat sera désigné par tirage au sort;
- 2.12. Finalement, tous les substituts seront déterminés, sans aucune autre formalité, par le deuxième candidat ayant eu le plus de votes dans chacun des postes disponibles. En cas de refus, le troisième ayant eu le plus de votes sera désigné et ainsi de suite.

S'il y a égalité pour le deuxième candidat ayant eu le plus de votes, le substitut sera désigné par tirage au sort. S'il refuse, on procède à un autre tirage au sort s'il y a plus de deux candidats à égalité.

### **3. Membres représentants de la communauté**

- 3.1. La secrétaire générale procédera le 14 avril 2025 à l'affichage de l'avis de désignation des membres représentants de la communauté, du formulaire de mise en candidature et de l'information sur les conditions d'éligibilité sur le site internet du CSSCDR dans l'onglet « Conseil d'administration » et toute autre plateforme qu'elle jugera pertinente;

Les documents seront également disponibles à la même date au centre administratif du Centre de services scolaire situé au 1515, rue Sainte-Marguerite à Trois-Rivières;

- 3.2. Les personnes intéressées à postuler à titre de membre représentant de la communauté pourront soumettre leur candidature selon les modalités prévues à l'avis de désignation;

- 3.3. Après réception des candidatures, la secrétaire générale s'assurera de leur conformité;

- 3.4. La désignation des membres représentants de la communauté a lieu par cooptation par les membres parents d'un élève et par les membres représentant le personnel (ceux désignés pour des mandats débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2025 ainsi que ceux déjà en poste dont le mandat se poursuit lors de la prochaine année scolaire). Cette séance de cooptation se fait en conformité avec le présent processus et les prescriptions de la LIP et du Règlement;

- 3.5. Cette séance de cooptation est tenue le 11 juin 2025;

- 3.6. La directrice générale convoque à la séance de cooptation les membres identifiés à la clause 4.4 du présent processus;

- 3.7. Le quorum à la séance de cooptation, présidée par la directrice générale, est fixé à au moins trois membres parents et trois membres du personnel;

- 3.8. La directrice générale rend les formulaires de mise en candidatures disponibles le 2 juin 2025 aux membres visés à la clause 4.4 de la présente;

- 3.9. Les membres présents à cette séance déterminent la procédure à suivre pour la cooptation en tenant compte, notamment :

- Des catégories d'expertises;
- De la scolarité et de l'expérience requises;
- De la méthode de votation.

- 3.10. En cas de vacance, la secrétaire générale affiche le 2<sup>e</sup> avis de désignation et le formulaire de mise en candidature sur le site internet du CSSCDR et toute autre plateforme qu'elle jugera pertinente le 15 août 2025;

Les documents seront également disponibles à la même date au centre administratif du Centre de services scolaire situé au 1515, rue Sainte-Marguerite à Trois-Rivières;

- 3.11. Les articles de la présente section s'appliquent compte tenu des adaptations nécessaires;
- 3.12. La séance de cooptation prévue à l'article 4.4 a lieu lors d'une séance ordinaire ou spéciale du conseil d'administration et tous les membres présents, à l'exception de ceux représentant la communauté, ont droit de vote.

## **REDDITION DE COMPTE**

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025, la constitution du conseil d'administration est diffusée sur le site internet du CSSCDR par le biais d'une mise à jour de l'onglet « Conseil d'administration ».

# ANNEXE 1

## Liste des districts du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

Numéro district	N° de bâtisse	Nom de l'école	Nombre d'élèves (clientèle GPI en date du 23 janvier 2025)
1	108	L'Escale	662
1	086	Ami-Joie-et-des-Grès	395
1	155	Intégrée des Forges	676
1	147	De Pointe-du-Lac	752
1	092	Primaire de Louiseville	470
1	122	De Yamachiche-Saint-Léon	325
1	098	Belle-Vallée	325
<b>Total :</b>			<b>3 605</b>

Numéro district	N° de bâtisse	Nom de l'école	Nombre d'élèves (clientèle GPI en date du 23 janvier 2025)
2	112	Le Tremplin	466
2	016	De la Source	376
2	005	De la Solidarité	152
2	010	Du Versant-de-la-Batiscan	128
2	039	Des Champs-et-Marées	107
2	011	Madeleine-De Verchères	130
2	042	Louis-de-France	484
2	019	Des Bâtisseurs	909
<b>Total :</b>			<b>2 752</b>

Numéro district	N° de bâtisse	Nom de l'école	Nombre d'élèves (clientèle GPI en date du 23 janvier 2025)
3	109	Les Estacades	2 818
3	018	Avenues-Nouvelles	266
3	034	De musique Jacques-Héту	326
3	033	De l'Envolée	185
3	035	Primaire de l'Académie-Sportive	520
3	027	Aux Deux-Étangs	447
3	030	Dollard	247
3	024	École primaire d'éducation internationale du Secteur-Est	210
<b>Total :</b>			<b>5 019</b>

Numéro district	N° de bâtisse	Nom de l'école	Nombre d'élèves (clientèle GPI en date du 23 janvier 2025)
4	078	Laviolette	226
4	079	Notre-Dame-du-Rosaire	327
4	054	Curé-Chamberland	231
4	111	Chavigny	2 013
4	082	Richelieu	195
4	009	Marguerite-Bourgeois	307
4	154	Les Terrasses	325
4	146	Du Bois-Joli	538
4	050	Marie-Leneuf	164
4	060	Saint-Pie-X	205
<b>Total :</b>			<b>4 531</b>

Numéro district	N° de bâtisse	Nom de l'école	Nombre d'élèves (clientèle GPI en date du 23 janvier 2025)
5	008	École primaire d'éducation internationale	517
5	067	Alternative Freinet de Trois-Rivières	352
5	062	Sainte-Thérèse	229
5	058	Cardinal-Roy	272
5	064	Saint-Philippe	142
5	040	Mond'Ami	57
5	074	Saint-François-d'Assise	259
5	113	Des Pionniers	1 731
5	068	Saint-Paul	195
5	061	Jacques-Buteux	386
<b>Total :</b>			<b>4 140</b>

Notes :

1. Le Centre de formation professionnelle Qualitech est situé dans le district 3. Ce centre ne compte pas de représentant au comité de parents.
2. Le Centre de formation professionnelle Bel-Avenir et le Centre d'éducation des adultes du Chemin-du-Roy sont situés dans le district 5. Ces centres ne comptent pas de représentants au comité de parents.